

Fiche d'information ZE corridor national¹

Fiche d'information sur l'apport simplifié au DA¹ en Suisse. Appelé : ZE corridor national¹

1 Préface

Cette fiche d'information s'adresse aux groupes suivants :

- Destinataire en Suisse avec le statut de « Destinataire agréé » (DA)
- Les clients ferroviaires en Suisse et dans l'UE qui commandent un transport qui doit se rendre à un DA en Suisse sans procédures de transit NCTS.
- Transporteurs contractuels (TC) qui achètent des services de transport et/ou douaniers en Suisse auprès de CFF Cargo SA

2 Situation initiale

Une alternative à la procédure standard du NCTS pour les transports de l'UE vers la Suisse serait, que l'exportateur (généralement le client fer- roviaire) a déclaré l'exportation sans régime de transit, rouler jusqu'à la frontière extérieure de l'UE et de ter- miner la procédure d'exportation seulement à ce moment-là (en quittant l'UE Toutefois, cela est défavorable dans le transport ferroviaire, car l'envoi doit être dans le dépôt frontalier pendant les heures d'ouverture doua- nière pour la fin de l'exportation, ce qui n'est pas le cas actuellement.

La fin des exportations conformément à l'UCC-IA¹ 329, paragraphe 7, est considérablement plus facile à traiter. Selon cette disposition, l'exportation peut déjà être interrompue au point de départ ou « en cours de route » (par exemple dans une gare de triage en Allemagne) si les marchandises ont été prises en charge par les chemins de fer dans un contrat de transport unique pour le transport depuis l'UE (« traitement de sortie anticipée »). **Sont exclus** les produits soumis à accise (pour les produits soumis à accise, veuillez contacter votre TC¹).

La lettre de voiture CIM est un « un contrat de transport unique », ce qui signifie quel transport de l'UE à la gare frontière suisse peut être effectué sans procédure de transit NCTS. Dans le cas où l'importation suisse ne doit pas être effectuée à la gare frontière, mais par un **DA**¹ à son emplacement en Suisse, les douanes suisses attachent les **conditions** suivantes au transport ferroviaire et au dédouanement à l'importation par la DA.



3 Conditions de la douane suisse (OFDF¹) pour ce Transit simplifié entre le bureau de douane de frontière et le lieu agréé du destinataire agréé

- a) L'entreprise ferroviaire (ETF) en Suisse est agréée par les douanes suisses pour ce ZE corridor national¹ simplifié.
- b) Le destinataire (champ 4 ldv CIM¹) et la gare de destination (champ ldv CIM¹ 10) correspondent à la saisie de la Publications relatives aux destinataires et expéditeurs agréés de OFDF.
- c) Le code de régime de transit douanier 9 + le numéro d'autorisation de l'ETF¹ suisse sont transmis dans le champ de données correct (voir PrintScreen ci-dessous) (pour CFF Cargo SA, il s'agit du 007). Les commentaires dans un champ de texte libre de la lettre de voiture (par exemple dans le champ 21 ou similaire) ne sont pas autorisés. En tant que client ferroviaire, vous demandez à votre TC¹ de transmettre ce code à CFF Cargo dans le champ approprié.
- d) Le code « Type de lieu de dédouanement 4 » est transmis (généré à partir du système CFF Cargo si les coordonnées du destinataire et l'inscription dans le champ 7 « Notes de l'expéditeur » code 2 sont correctes.)
- e) Un NHM¹ d'une description usuelle des marchandises ou un numéro collectif avec une description usuelle des marchandises dans l'enregistrement de données « Description des marchandises selon le client » est transmis (9902, 9941 et ainsi de suite seule ne sont pas acceptés, seulement en plus des « profilés de blé » ou d'acier ou de la description usuelle correspondante des marchandises)
- f) Le DA¹ en Suisse effectuera sa notification sommaire d'arrivée en temps utile avec les informations suivantes :
 - I. « Type de régime de transit » : lettre de voiture CIM
 - II. « Numéro de référence » : Numéro d'expédition selon la lettre de voiture CIM
 - III. Description des marchandises
 - IV. Condition des plombs

Remarque : Selon votre rôle dans la chaîne de transport, vous devez vous assurer qu'une ou plusieurs de ces exigences sont respectées, par exemple :

- En tant que DA¹ en Suisse, que les données de la liste des publications conformément au point 2 sont correctes et que le lieu correspond au lieu où vous présentez le dédouanement à l'importation et que la déclaration est présentée sous la forme décrite.
- En tant que client ferroviaire, que votre destinataire en Suisse confirme les données conformément au point 2 et que vous les transmettiez au TC¹ dans l'ordre de transport.
- En tant que TC¹ en accord avec votre client, afin que votre entreprise puisse transmettre les données nécessaires à CFF Cargo SA conformément aux points 1 à 6.

Si vous n'êtes pas en mesure d'assurer ces points, une procédure de transit NCTS ou un dédouanement au poste frontière doit être organisé.

4 Applicabilité

Le ZE corridor national ne peut être utilisé que si un accord écrit sur les droits et obligations mutuels a été conclu au préalable avec CFF Cargo SA.

S'il n'y a pas d'accord écrit, il est obligatoire d'utiliser un régime de transit NCTS ou d'effectuer le dédouanement au poste frontière suisse.



5 Frais

Les frais peuvent être trouvés dans Prix et conditions de CFF Cargo SA.

6 Jeu de données pour la transmission du code du régime douanier

- a) Expéditeur / client ferroviaire :
 - I. Si vous commandez directement CFF Cargo SA, vous trouverez les codes dans Cargo Digital sous « Données de la lettre de voiture » sous « Procédures douanières ».
 - II. Si vous commandez un autre chemin de fer depuis l'étranger, veuillez contacter votre TC¹ pour savoir comment commander la procédure.
- b) Les ETF¹ en tant que TC¹ qui mandatent CFF Cargo AG en tant que TSU¹ en Suisse transmettent les codes comme suit.
 - I. ORPHÉE 1.5

Dans le champ « MRN ou type de régime douanier », le code 9 doit être entré au lieu de « T-MRN ».

II. Hermès 2.0

H30 in XML						Version 2.0	
Tags	deutsch	Pos	Status	Occur- renc	Category (A/B/C	Reference/values/example/info	additional information
GULS_4_1	Customs procedure	(n1)	С	04	С	920-13; A.13.2.4a: 1;2;3;9	as Attribut
ULS_4_1_1	Customs procedure code	an25	С	099	С	920-13; A.13.2.4b	
/GULS_4_1 /GUC /GWL3							



7 Abréviations + Termes 1

- CDU-IA, Code des douanes de l'Union Acte d'exécution
- Idv CIM, Lettera di vettura CIM (Ordine di trasporto per traffico internazionale)
- DA, destinataire agréé
- ETF, entreprises ferroviaires
- « ZE corridor national » est une abréviation. Le titre officiel de la OFDF est : « Transit simplifié entre le bureau de douane de frontière et le lieu agréé du destinataire agréé » (ZE = zugelassener Empfänger / destinataire agréé)
- NCTS, Nouveau système de transit informatisé (système pour le régime de transit commun avec Tdocument)
- NHM, Nomenclature Harmonisée Marchandises
- OFDF, Office fédéral de la douane et de la sécurité des frontières
- rtc, régime de transit commun (procédure standard avec document T)
- rtcs, régime simplifié de transit commun ferroviaire (lettre de voiture CIM comme document douanier)
- TC, transporteur contractuel
- TSU, transporteur substitué

8 Pièce jointe

Exemple de connaissement



Nonobstant toute clause contraire, le transport des marc handises est soumis aux Règlas uniformes CFM.	② Lettre de voiture CIM Frachtbrief CIM	Lettre wagon CUV Wagenbrief CUV					
Soat en outre applicables les conditions générales de transport du transporteur. Die Beförderung von Gütern	Expéditeur (nom, adresse) – Absender (Name	, Anschrift) 2	Déclarations de l'expéditeur Erklärungen des Absenders	Référence expéditeur – Absender Referenz			
unterliegt auch bei einer gegenteitigen Abmachung den Einheitlichen Rechts- vorschriften CIM. Auszer-		Ð	0 . Da Na				
dem sind die Altgemeinen Beförderungsbeding ungen des Beförderers anwendbar,	Sign:zure Unterschrift	E-Mail		<u>ıblications agréées destinataires</u>			
Sauf convention contraire, l'acheminement des wagons vides est sounis aux Règles uniformes CUV.	N° TVA MWStNr.	Tel. Fax	et expéditeurs (admin.c	: <u>n)</u>			
Sort en outre applicables les conditions contractuel- les tapiques de l'extreprise de transport ferrovisire.	Destinataire (nom, adresse, pays) Empfänger (Name, Anschrift, Land) Destinataire selon : no	ublications agréées destir	Annexes – Beilagen				
Die Beförferung von Laer- wagen unterliegt unter Varhab ab gegenheitzer Ab.	taires et expéditeurs (_					
macheng den Einheitlichen Bechtsverschriften CUV, Im Ubrigen gelten die einschlä- gigen Vertragsbedingungen		Tel.					
des Eisenbafinverlehrs- untersehmens. 10 Lieu de livraison	N° TVA MWStNr.	Fax	16 Prise en charge mois-jour-beure	. 10			
Gare de	livraison selon : publica	ations agráées desti-	Obernahme Mbnt-Tig-Sturde				
	et expéditeurs (admin.	<u> </u>	Lieu - Ort				
Gare - Bahnhot	merciales - Kommerzielle Bedingungen	OTT). ys - Land	19 Wagon № – Wagen Nr. 19 Рискиз-Snocia ры – билск				
			-	talon ta			
			20 Palement des frais y compts - einschliessich	jusqu'à – bia			
15 Informations pou	ur le destinataire – Vermerke für den Empfänger		Franco de port Franko Fracht				
			Incoterms				
Désignation de la Bezeichnung des	a marchandise s Gutes	722 Transport exceptionnel Oui Aussergewöhnliche Sendung, ja	RID oui 24 NHM Code 25 Ma.	Déclaration de valeur Wort des Gutes			
Désigna	tion commerciale des	marchandises	Pas de 99xx	1.1			
Ŭ			Numéros collec	tifs.			
Le terme	plastique" ne suffit pa	s. Il faut dire "chaises en p	olastique"	20 Remboursement Nachnahme			
ou "granulés de PVC", etc. au lieu de "Food stuff", il faut lire :							
_	s" ou "tomates en boîte			Vérification Überprüfung			
derealed ou terrialed on belte, etc.							
Code de régime douanier : "CPC 9, Bew-Nr. 007" (l'impression sur la lettre de voi-							
	-	e de commande du chemi					
1		: (voir Printscreen dans le		oor - durch			
chiffre 6)	7) (2)	(voii i i ii ii gereeri dans ie	49) Code d'affran- chisseme et Frankaturcode	J. J			
Al Est	7 1 1 1 1 1 1 1 1 1		50 Itinéraires – Leitungswege				
(a)	1 10 10	19	1				
70	9 9	[3]	51) Opérations douanières – Zollbehandlung				
B Strecke	3 3	pāhren	52) Bulletin d'affranchissement oui Frankaturrechnung ja	renvoyé mois – jour zurückgesandt Monat – Tag			
75)	6 9	78) S	53) Avis d'encaissement N° Nachnahmebegleitschein Nr.	renvoyé mois – jour zurückgesandt Monat – Tag			
Parcours Strecke	0 0	™	54) Procès-verbal N° Tatbestandsaufnahme Nr.	établi par mois – jour erstellt durch, Monat – Tag			
	9	E	55) Prolongation du délai de livraison – Lieferfristverlä Code du – von au – bis	ngerung lieu – Ort			
19	19 19 	9					
(56) Déclarations du t		Autres transporteurs – Andere Beförderer om, adresse – Name, Anschrift	Parcours – Strecke	Qualité Eigenschaft			
	9	SBB Cargo AG	Parcours Suisse				
	`	022 04190 / 10	l aloodio Odioo				
58) a) Transportario	contractuel – Vertraglicher Beförderer 59	Date d'arrivée – Ankunftsdatum	60) Mice à mois iour haure (ca) idea	ntification Pays – Land Gare – Bahnhof			
a, mansportedir c	Pa	Jone Callives - Arkenicoatum	60 Mise à mois – jour – heure de de de Sereitgestellt Sereitgestellt	ntification Pays – Land Gare – Bahnhof, 'envol dungs- ntifikation			
			61 Quittance du destinataire Empfangsbescheinigung	Entreprise Exp. N° Unternehmen Versand Nr.			
Signature – Un	nterschrift A	urrivage N° – Empfangs-Nr.					
b) Procédure sim Vereinfachtes l	plifiée de transit ferroviaire Elsenbahnversandverfahren ja	Driginal 🚜	29 Lie	u et date d'établissement – Ort und Datum der Ausstellung 당			
Code principal Code Hauptvei		1	Data signatura – Datum Unterschrift	2005 (